



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question écrite n° 101043

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le plan d'urgence, annoncé par la SNCF le 20 janvier 2011, et destiné, selon son président, à "soigner" plusieurs lignes ferroviaires malades". Ce plan de renforcement de la qualité de service porte sur douze lignes, dont la ligne A du RER, très utilisée par les habitants de sa circonscription. C'est une bonne nouvelle, attendue par de nombreux usagers, et qui corrobore les actions votées à l'initiative du conseil régional - avec le soutien des départements franciliens - pour renouveler le matériel et développer Eole en alternative à la ligne du RER A. Il faut en effet rappeler que les conditions de transports sur cette ligne se sont particulièrement détériorées en raison de l'absence d'investissement de l'État sur cette ligne au moment où celui-ci dirigeait le Syndicat des transports d'Île-de-France. Afin de répondre aux attentes des usagers, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément les mesures du plan d'urgence de la SNCF relatives à la ligne A du RER.

Texte de la réponse

La SNCF s'est engagée le 20 janvier 2011 à conduire un plan de renforcement de la qualité de service sur douze lignes identifiées comme sensibles, dont la ligne A du RER gérée conjointement avec la RATP. En partenariat avec Réseau ferré de France (RFF), le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et les associations de consommateurs, la SNCF veut entamer une démarche ambitieuse sur un an, déclinée sous forme de projets de services spécifiques à chacune des lignes. La première étape est la réalisation d'audits de production et l'élaboration de recommandations à conduire d'ici à la fin du premier semestre 2011 : le diagnostic sur la ligne A du RER a ainsi été effectué au premier trimestre 2011. Dans un second temps, un plan d'actions doit être élaboré. En cours d'achèvement, celui-ci permettra l'amélioration des conditions d'exploitation, l'adaptation de l'infrastructure pour éviter les incidents et des progrès sensibles sur l'information aux voyageurs, le tout dans un objectif général de renforcement de la qualité de service sur la ligne A du RER. Plus précisément, est ainsi envisagée, dans le cadre ainsi défini, la réalisation d'une « étude système » pour perfectionner la gestion, consolider l'organisation opérationnelle et renforcer la coordination de l'exploitation entre la SNCF et la RATP. En outre, des pistes d'amélioration de la fiabilité des infrastructures sont retenues, à partir de l'analyse systématique des incidents liés aux infrastructures, telles que la sécurisation des sites où sont réalisés des travaux et l'adaptation de l'infrastructure au matériel roulant. Enfin, pour améliorer les relations avec les usagers, un « club clients » a été mis en place et les procédures d'information aux voyageurs ont été repensées. La mise en oeuvre de ces actions est enclenchée dans un calendrier établi en étroite collaboration avec le STIF, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, dans la perspective de l'élaboration du schéma directeur du RER A qui doit être achevé début 2012, après un travail conjoint de la SNCF, de RFF et de la RATP. Des actions complémentaires pourraient être discutées dans ce cadre. Enfin, pour améliorer le confort des voyageurs et la régularité de la ligne, et à la demande du Président de la République, la RATP a commandé soixante nouvelles rames à deux niveaux MI09 pour la ligne A du RER. Elles seront mises en service à partir de l'automne 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101043

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1699

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9904